



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN APPRENTI  
DANS UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL FRANÇAISE**

(code du travail – Art. R6223-10 au R6223-16)

La présente convention est conclue en application des textes suivants :

- Code du travail, notamment les articles L6223-3, R6223-17 et R6233-27;
- Code rural, livre VII ;

En application et au regard des éléments ci-dessus mentionnés, la présente convention est conclue entre :

**L'employeur:** .....  
Adresse: .....  
Tel: ..... Email: .....  
SIRET: .....  
Secteur d'activité: .....  
Représenté par: .....

**L'entreprise d'accueil:** .....  
Pays: .....  
Adresse: .....  
Tel: ..... Email: .....  
Numéro d'identification : .....  
Secteur d'activité: .....  
Représenté par: .....

**Et**

**L'apprenti:** .....  
Date de naissance: .....  
Sexe: M / F Nationalité: .....  
Représentant légal: .....  
Adresse: .....  
Tel: ..... Email: .....  
Numéro du contrat d'apprentissage: .....  
Date de début du contrat: .....  
Date de fin du contrat: .....  
Diplôme préparé: .....

**ARTICLE 1 L'OBJET**

La présente convention règle les rapports entre les signataires en vue de l'organisation et du déroulement de la période de formation de l'apprenti(e) dans une entreprise d'accueil.

Dans le cadre de la formation prévue par le contrat d'apprentissage, la responsabilité d'une formation complémentaire est confiée à l'entreprise d'accueil.

Les objectifs généraux de cette formation sont fixés dans l'annexe pédagogique accompagnant la présente convention.

## ARTICLE 2 NATURE DES ACTIVITES A DESTINATION DE L'APPRENTI

Les activités à réaliser dans l'entreprise d'accueil sont déterminées dans l'annexe 1.

## ARTICLE 3 DUREE DE LA PERIODE D'ACCUEIL

La présente convention s'applique:  
du ..... au .....

## ARTICLE 4 LIEU, HORAIRES DE TRAVAIL, CONGES ET SECURITE

- Lieu, adresse: .....
- Horaires de travail: .....

La durée du travail (formation comprise) et les horaires applicables sont ceux en vigueur dans l'entreprise d'accueil pour cette catégorie de salarié, dans la limite de 35 heures par semaine, sans qu'il soit permis d'effectuer d'heures supplémentaires (Article L3162 du Code du Travail).

- Congés

Les parties s'accordent sur les congés de l'apprenti. L'employeur doit s'assurer que les droits à congés de l'apprenti sont respectés sur l'ensemble de l'année. La mobilité ne peut en aucun cas s'effectuer durant la période de congés (Art. L3141-17 à L3141-20).

- Sécurité

L'entreprise d'accueil s'engage à former l'apprenti à la sécurité, à l'informer des risques spécifiques qu'il rencontrera dans l'entreprise au cours de sa période de mobilité, et devra lui fournir les équipements de protection individuelle nécessaires.

## ARTICLE 5 REMUNERATION

L'employeur doit au moins maintenir le salaire de l'apprenti.

L'employeur et l'entreprise d'accueil peuvent s'ils le souhaitent s'accorder sur une compensation du salaire et des charges. Le cas échéant, cet accord est annexé à la présente convention.

## ARTICLE 6 COUVERTURE SOCIALE

L'apprenti(e) bénéficie d'une couverture sociale maladie et accident du travail/maladie professionnelle au titre de son contrat d'apprentissage et pour la durée d'application de la présente convention.

- Accident du travail

En cas d'accident du travail survenant à l'apprenti, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise d'accueil s'engage à établir la déclaration d'accident et à la faire parvenir à l'employeur signataire du contrat qui dispose de quarante-huit heures pour l'adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la caisse du régime de sécurité sociale dont relève l'apprenti (le numéro SIRET porté sur la déclaration est celui de l'employeur). Le formulaire de déclaration d'accident (CERFA 60-3682) est téléchargeable en ligne sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

## ARTICLE 7 ASSURANCES-RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

1. L'employeur atteste être garanti en matière de responsabilité civile (compagnie.....et n° de police.....) concernant les dommages subis ou causés par l'apprenti dans l'entreprise d'accueil en dehors de tout apprentissage.
2. L'entreprise d'accueil atteste être garanti en matière de responsabilité civile (compagnie.....et n° de police.....) concernant les dommages subis ou causés par l'apprenti lors des travaux ou prestations effectués à l'occasion de l'apprentissage.
3. L'apprenti(e) atteste être garanti en matière de responsabilité civile (compagnie.....et n° de police.....) pour les dommages subis ou causés par lui y compris à l'étranger, en dehors de l'entreprise d'accueil dans le cadre des actes de la vie quotidienne (art.1382 et 1384 du code civil). *Copie de votre attestation à fournir au CFA.*  
Cette assurance peut être souscrite par le CFA pour le compte de l'apprenti, et notamment en cas de non prise en charge par l'entreprise d'accueil.

OU

- Cette assurance peut être souscrite par le CFA pour le compte de l'apprenti, et notamment en cas de non prise en charge par l'entreprise d'accueil.
4.  Les dispositions permettant à l'apprenti de bénéficier d'une assurance responsabilité civile et rapatriement (compagnie **MAIF** et n° de police 3831442P) ont été prises par Midisup.

## ARTICLE 8 SUIVI DANS L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

L'apprenti sera suivi par:

Nom: ..... Prénom: .....  
Fonction: .....  
Tel. : ..... Email: .....

Les tâches confiées à l'apprenti et les modalités de suivi sont précisées dans l'annexe pédagogique.

## ARTICLE 9 OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

Les obligations de l'apprenti sont notamment de :

- exécuter les tâches que lui confie l'entreprise d'accueil conformément aux clauses de la présente convention et de son annexe pédagogique ;
- présenter régulièrement et spontanément les outils de liaison à l'entreprise d'accueil ;
- respecter les règles de confidentialité et de secret professionnel.

Fait à ..... le .....

L'employeur

L'entreprise d'accueil

L'apprenti

**AVIS DU RESPONSABLE DE LA FORMATION**

Favorable     Défavorable, motif: .....

Signature, tampon

**AVIS DU DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS**

Favorable     Défavorable, motif: .....

Signature, tampon

## ANNEXE PEDAGOGIQUE

### Objectifs de la période en entreprise d'accueil (cf. référentiel de formation)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Principales tâches confiées à l'apprenti

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Modalités de suivi (outils de liaison...)

- |                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Mail  | <input type="checkbox"/> Appels |
| <input type="checkbox"/> Visio | <input type="checkbox"/> Autres |

.....

.....

### Modalités d'évaluation et de reconnaissance de la période de mobilité

.....

.....

.....

.....

### Remarques

.....

.....

.....

.....

.....